

Conseil municipal du 09/04/19

Compte-rendu

Présents : Chevaleyre Daniel, Moncourier Martine, Malguid Ginette, Bon Dominique, Aire Sophie, Morille Fabienne, Goulesque René, Fonty Thierry, Goutille Yves,

Représentés : Claire Ferradou par Sophie Aire, Alain Auriel par Dominique Bon, Gilles Blanquet par Yves Goutille, Pierrick Villard par Daniel Chevaleyre, Marie-Anaïs Valette par Thierry Fonty

Absent : Fraisse Thomas

Secrétaire : Y Goutille

Lors de sa réunion du 09/04/19, le Conseil municipal a pris à l'unanimité les délibérations suivantes :

Approbation du budget 2019 :

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 551 944 € :

En section de fonctionnement pour un montant de 1 621 979 €

En section d'investissement pour un montant de 1 929 965 €

Après en avoir délibéré, le CM a décidé de ne pas augmenter la part communale des différents taux d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâti). Les augmentations de ces taux étant liées à l'augmentation des bases fixées par l'Etat.

Le budget 2019 fera l'objet d'une présentation détaillée dans la prochaine lettre municipale.

Approbation du budget de l'assainissement :

Le budget primitif assainissement 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 300 244 € :

En section de fonctionnement pour un montant de 92 879 €

En section d'investissement pour un montant de 207 365 €

Transfert de compétences Eau et assainissement aux communautés de communes :

Lors d'un précédent Conseil Communautaire, les conseillers communautaires avaient proposé de s'opposer comme l'oblige normalement la loi NOTRE au transfert de compétence Eau et Assainissement des communes vers la communauté de communes, transfert qui aurait dû prendre effet au 1^{er} janvier 2020.

Comme l'autorise n article de cette loi, ce transfert peut être reporté au 1^{er} janvier 2026 si au moins 25% des communes de la CCSA, représentant au moins 25% de la population, délibèrent en ce sens.

Après en avoir délibéré, le CM s'oppose au transfert de compétence Eau et assainissement à la communauté de communes Sumène–Artense.

Eclairage public « Chemin du Faroulet » :

Le montant total de l'opération s'élève à 1 286,64 € dont 50% à charge de la commune, les 50% restant étant à la charge du Syndicat départemental d'Energie. Le CM autorise le Maire à verser le fonds de concours nécessaire à la réalisation des travaux.

Programme voirie 2019 :

Le CM décide de retenir après lecture du résultat de l'appel d'offres l'entreprise RMCL et ce pour un montant HT de 68 592,50 € (estimatif : 66 467 €) concernant les travaux suivants :

- VC 109 Faubourg de Marchal
- VC Peyrou
- VC 27 La Force Lavaureix
- VC9 et VC 9b Chemenet et chez Marjou

Demande de participation :

Mr le Maire informe que dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg de Champs (mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics), il est apparu après étude la nécessité de conduire simultanément et en parallèle la réalisation conjointe des trois tranches de travaux préalablement programmées. Cette réalisation nécessite la modification, l'adaptation et la réfection de la voie départementale 679 en traverse de bourg.

Le CM après en avoir délibéré, sollicite la participation du Conseil Départemental pour la prise en charge de réfection de la surface de la route départementale 679 en traverse du bourg.

ALSH Champs - Saignes :

- 1- Ouverture de l'ALSH : du 08/07/19 au 26/07/19 à Saignes et du 29/07/19 au 16/08/19 à Champs
- 2- Le CM décide, en accord avec son homologue de Saignes, de ne pas augmenter les tarifs.
- 3- L'ALSH accueillera 3 jeunes filles dans le cadre de la validation de leur BAFA. Le CM décide d'accorder une gratification de 400 € à chacune d'entre elles en contrepartie de leur implication.

Emplois saisonniers 2019 :

Après en avoir délibéré, le CM autorise le Maire à signer les contrats de travail correspondants aux emplois suivants :

- 1- Un agent à temps complet pour le camping municipal (du 01/05 au 31/10)
- 2- 7 animatrices à temps complet sur une période de 3 semaines pour l'ALSH
- 3- Pour les services techniques (remplacement d'agents et/ou travaux supplémentaires saisonniers :
 - 2 agents à temps complet pour une durée de 6 mois à compter du 23/04
 - 1 agent à temps non complet pour une durée de 4 mois à compter du 1^{er} mai
 - 1 agent à temps complet du 08/07 au 30/08

Participation au capital social de la SCIC Sports Loisirs Jeunesse :

L'ASLJ de Mauriac qui intervient depuis plusieurs années sur notre commune (ateliers périscolaires, animations petites vacances, remplacement du MNS) modifie son statut d'association en SCIC (société coopérative d'intérêt collectif).

Le CM après en avoir délibéré décide de prendre part au capital de la nouvelle SCIC à hauteur de 500 € (correspondant à 10 parts sociales de 50 € chacune) et désigne Yves Goutille comme représentant de la commune.

Cette prise de capital peut être interrompue et récupérée à tout moment. Elle permet également l'exonération de TVA sur les prestations.

Locations diverses :

Le CM accepte les demandes de location suivantes et autorise le Maire à signer les baux correspondants :

- Un T2 au 6 place de l'Eglise à M. AURIEL Alain à compter du 15 mai (300€ + 30€ de charges)
- Un garage au 27 route de Sarran à M. AURIEL Alain à compter du 15 mai (30€ mensuel)
- Un studio au 6 place de l'Eglise à Melle GUIRBAL Marjolaine à compter du 15 mai (150€ + 20€ de charges)